

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Charbonnat s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 15 juin 2016 à 20 heures 30 à la Mairie sous la présidence de M. VOILLOT Fabrice, Maire.

Présents : Mmes, SEGAUD N., SEGAUD S., CZEKIERDA, DUCLOUX, M.M. PRIET, VIALLET, GOUOT, BARRAL, TILLIER

Absents : M RONDEAU

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 avril 2016

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 15 avril 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité

### Travaux salle des fêtes

Le Conseil a étudié les différents devis pour les travaux de la salle des fêtes : le conseil a souhaité prendre un artisan faisant les travaux en totalité ( plafonds, menuiseries, ... ) et a choisi l'entreprise LAPANDRY qui avait les meilleurs tarifs , soit 22 776 € TTC pour un faux plafond, isolation thermique et phonique, porte d'entrée, changement de sens d'ouverture de la porte de la cuisine, création d'une porte à l'arrière de la salle, mise aux normes de la porte des wc ).

Pour l'électricité, d'autres devis sont en attente.

### Vente de matériel communal

Mr le maire a proposé de vendre le matériel inutilisé de la commune soit : une tracteur tondeuse Honda, une remorque de tracteur. Une affiche sera mise en mairie et il est proposé que les personnes intéressées fasse une offre dans une enveloppe et que le bien soit vendu au plus offrant .

L'ancien mobilier de la salle est conservé : les tables, quelques chaises seront offertes aux pompiers de Toulon, d'autres seront montés à l'ancienne bibliothèque et le reste sera mis à disposition des personnes louant la salle des fêtes et désirant mettre des tables et chaises dehors car le nouveau mobilier ne devra pas sortir de la salle.

### Décision modificative 1

Afin qu'il y est assez de trésorerie pour l'achat du tracteur tondeuse soit 5900 € , il va y avoir un transfert de crédits du compte « travaux » vers « achat de matériel »

### Terrasse de l'épicerie - bar

Mr Villin a fait une demande pour installer sur le domaine public une terrasse devant son commerce et une derrière. Le Conseil est d'accord sur le principe, à condition de respecter des règles de propreté, de nuisances sonores et de matériel autorisé. Il charge Mr le Maire de faire une réponse à Mr Villin .16

CHARBONNAT, le 22 juin 2016

Le Maire,

